

RENCONTRES TERRITORIALES DE L'INGÉNIERIE 9 JUILLET 2024



Marseille



Table ronde sur l'économie circulaire dans les projets d'équipement : concertation et coordination des acteurs de la construction (enjeux, succès et difficultés)

L'économie circulaire dans les projets d'équipement



Kevin Jorda
Directeur Etudes et
Projets de Construction
Ville de Marseille



Thibaut Lépingle
Directeur général
setec international



Jean-Luc Perrigault
Directeur régional
NGE



Xavier Richer de Forges
Directeur de la Maîtrise
d'Ouvrage
ASF Ouest (Vinci
Autoroutes)

Synthèse de la table ronde :

- Les difficultés constatées dans la mise en œuvre d'une véritable politique d'économie circulaire ne tiennent pas à la mauvaise volonté des acteurs ni à la réglementation. En effet, indépendamment des obligations légales et réglementaires, tous s'accordent sur le bien-fondé du concept et souhaitent contribuer à sa concrétisation,
- Le but, à l'instar de ce qui existe en milieu industriel (concernant le verre par exemple), est de construire des filières complètes, véritablement circulaires, et qui ne soient pas confinées aux seuls grands projets qui peuvent développer (dans une certaine limite) une économie interne propre,
- Le rôle des maîtres d'œuvre est central (largement évoqué dans les documents susmentionnés),
- La constitution de ces filières suppose de remettre en cause l'étanchéité des univers, ceux propres aux projets-mêmes et ceux des maîtres d'ouvrages différents, notamment publics, de manière à faciliter le TOPTEN, Transversalité Opérationnelle Pour des Transferts Efficaces et Nets (et/ou Novateurs), via, par exemple, des équipements partagés (zone de stockage/traitement) ou des conventions de cession simplifiées,

- Outre cette plus grande porosité, les deux conditions majeures qui sont ressorties des échanges sont :
 - **L'anticipation** :
 - La mention de « simples » prescriptions dans les documents des marchés, plus ou moins directement inspirées des lois et règlements en vigueur, ne suffit pas et est généralement trop tardive,
 - Parmi les moyens évoqués : les AMO spécialisées mais également le sourcing. Ces outils doivent être mobilisés à l'échelle des politiques des collectivités, pour constituer des appuis, sinon systématiques tout au moins fréquents, à toutes sortes de projets, pas seulement les plus gros/chers/longs,
 - Le recueil préalable par les MOA des données utiles à la caractérisation préalable des matériaux/matériels pour évaluer les possibilités de leur réemploi,
 - Plus généralement la collecte de données nécessaires à la prise en charge du sujet économie circulaire/réemploi par les maîtres d'œuvre,
 - Et, comme corollaire général, le financement spécifique des missions « économie circulaire » confiées aux maîtres d'œuvre, qu'elles soient sous la forme d'AMO ou intégrées à la mission MOP (sous la forme de missions complémentaires ou pas) ou à des CoRéa. Une comparaison devra être faite, y compris de points de vue « périphériques » (assurances...), entre les différentes formes de contractualisation permettant de répondre au mieux aux enjeux de l'économie circulaire,
 - **La rentabilité** :
 - la « conversion » des acteurs à l'économie circulaire se fera spontanément, et rapidement, chaque fois qu'elle se révélera économiquement plus performante que l'économie « traditionnelle », concrètement (€) pas seulement par le biais de calculs socio-économiques fondés sur des valeurs tutélaires théoriques,
 - Cela (ce fondamental ?) requiert une nécessaire montée en gamme/en puissance, fondée sur une stratégie collective consistant à identifier les domaines à privilégier selon un planning partagé et à favoriser l'émergence d'acteurs performants, maillant le territoire (régional / national). Comme pour tout développement industriel qui nécessite une politique/autonomie couvrant tous les composants des produits concernés (ex. voitures, informatique...).